



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-045-2024-03

PUBLIÉ LE 22 MARS 2024

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole**

IDF-2024-03-21-00024 - Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à Monsieur LAURENDEAU Guillaume au sein de l'EARL DE L AUBETIN à POMMEUSE au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (4 pages)

Page 3

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Pôle Politiques du Travail**

IDF-2024-03-22-00003 - Décision n°2024-44 du 22 mars 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimés de l Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d Ile-de-France?? (4 pages)

Page 8

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / secrétariat de direction**

IDF-2024-03-22-00004 - Décision n° 2024-045 du 22 mars 2024 portant affectation d agents au sein du réseau régional jeux olympiques et paralympiques d Île-de-France (3 pages)

Page 13

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2024-03-21-00024

Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des  
parcelles agricoles à Monsieur LAURENDEAU  
Guillaume au sein de l'EARL DE L AUBETIN à  
POMMEUSE au titre du contrôle des structures et  
en application du schéma directeur régional des  
exploitations agricoles

## **ARRÊTÉ**

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles  
à Monsieur LAURENDEAU Guillaume au sein de l'EARL DE L'AUBETIN  
à POMMEUSE  
au titre du contrôle des structures  
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L. 331-1 et suivants,
- Les articles R. 312-1 et suivants,
- Les articles R. 331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-12-06-00005 du 06 décembre 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7349) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 04/01/24 par Monsieur LAURENDEAU Guillaume, demeurant au 77 rue des Charmes – 77 515 POMMEUSE,

VU la consultation des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, en date du 8 février 2024.

#### **CONSIDÉRANT :**

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 05/02/2024,
- La situation de Monsieur LAURENDEAU Guillaume :
  - qui est gérant d'une entreprise de travaux agricoles,
  - qui souhaiterait s'installer en tant qu'associé exploitant (pluriactif) au sein de l'EARL DE L'AUBETIN,
  - qui dispose de la capacité professionnelle prévue à l'article R.331-2 du code rural et de la pêche maritime,
  - qui souhaite reprendre 167 ha 08 a 13 ca de terres avec bâtiments d'exploitation au sein de l'EARL DE L'AUBETIN situées sur les communes de LAHOUSSAYE-EN-BRIE, BEAUTHEIL-SAINTS et TOUQUIN, exploitées par Monsieur VIAENE Olivier demeurant au 20 B rue de Melmez – SAINTS - 77120 BEAUTHEIL-SAINTS (agriculteur en place),
- Qu'en conséquence la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
  - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel,
  - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n°1 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

**Monsieur LAURENDEAU Guillaume**, demeurant au 77 rue des Charmes – 77 515 POMMEUSE, est autorisé à exploiter 167 ha 08 a 13 ca de terres avec bâtiments d'exploitation au sein de l'EARL DE L'AUBETIN situés sur les communes de LAHOUSSAYE-EN-BRIE, BEAUTHEIL-SAINTS et TOUQUIN, correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaires
LA HOUSSAYE-EN-BRIE, BEAUTHEIL-SAINTS et TOUQUIN	B440, ZD25, ZO08, ZN58, 60, ZO13, ZN158, C41, 42, 47, 51, 55, 60, 61 et 62	50 ha 79 a 27 ca	Mme GOBARD Geneviève
BEAUTHEIL-SAINTS et TOUQUIN	ZM05, 06, ZO03, 11, B31, 35, C39, 40, 48, 49, 50 et 38	25 ha 51 a 55 ca	Mme FRERE Denise
BEAUTHEIL-SAINTS et TOUQUIN	ZM10, ZN01, 02, 03, ZO01, 14, 16, 18, C24, 37 et 206	51 ha 71 a 65 ca	Mme CREPIN Maryse
BEAUTHEIL-SAINTS et TOUQUIN	ZO15, 17, ZM08, ZO19, 22 et C21	39 ha 05 a 66 ca	M. VIAENE Olivier

### Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

### Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou par recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
Tel : 01 82 52 46 46  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

#### Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les maires de LAHOUSSAYE-EN-BRIE, BEAUTHEIL-SAINTS et TOUQUIN sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris , le 21/03/2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France

***Signé***

Benjamin GENTON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2024-03-22-00003

Décision n°2024-44 du 22 mars 2024 portant  
affectation des agents de contrôle dans les  
unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l' Unité départementale du Val-de-Marne de la  
DRIEETS d Ile-de-France





**Décision n°2024-44 du 22 mars 2024  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Ile-de-France**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-29 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de responsables des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne, les agents suivants :

- Unité de contrôle départementale n° 1 : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.
- Unité de contrôle interdépartementale n° 2 : Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle départementale n° 3 : Madame Audrey GEHIN, inspectrice du travail.
- Unité de contrôle interdépartementale n° 4 : Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et, à titre principal, aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité en propre.

**Article 2**

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne les agents suivants :

## **Unité de contrôle départementale n° 1**

**Section 1-1** : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 1-2** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail.

**Section 1-3** : Madame Zolikha BENALI, inspectrice du travail.

**Section 1-4** : Madame Julia LOPES PEREIRA, inspectrice du travail.

En cas d'empêchement de Madame Julia LOPES PEREIRA, l'intérim est assuré par Madame Sandra EMSELLEM, directrice du travail.

**Section 1-5** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 1-6** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 1-7** : Madame Julie CAZEAUD, inspectrice du travail.

En cas d'empêchement de Madame Julie CAZEAUD, l'intérim est assuré par Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail.

**Section 1-8** : Monsieur Jonathan KLUR, inspecteur du travail.

En cas d'empêchement de Monsieur Jonathan KLUR, l'intérim est assuré par Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail.

**Section 1-9** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail.

**Section 1-10** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 1-11** : Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail.

## **Unité de contrôle interdépartementale n° 2**

**Section 2-1** : Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail.

**Section 2-2** : Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

**Section 2-3** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail.

**Section 2-4** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

**Section 2-5** : Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

**Section 2-6** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail.

**Section 2-7** : Monsieur François-Xavier BRETON, contrôleur du travail.

Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des chantiers de BTP. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 2-8** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

**Section 2-9** : Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail.

**Section 2-10** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Belkys KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail.

**Section 2-11** : Monsieur Hugo MAZA, inspecteur du travail.

### **Unité de contrôle départementale n° 3**

**Section 3-1** : Madame Audrey GEHIN, inspectrice du travail.

**Section 3-2** : Madame Naïma CHABOU, inspectrice du travail.

**Section 3-3** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Audrey GEHIN, inspectrice du travail.

**Section 3-4** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Naïma CHABOU, inspectrice du travail.

**Section 3-5** : Monsieur Edern LE-ROUX, inspecteur du travail.

**Section 3-6** : Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail.

**Section 3-7** : Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail.

**Section 3-8** : Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail

**Section 3-9** : Madame Félix TOUSSINE, inspectrice du travail.

**Section 3-10** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail.

**Section 3-11** : Monsieur Hicham BOUANANE, inspecteur du travail.

### **Unité de contrôle interdépartementale n° 4**

**Section 4-1** : Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

**Section 4-2** : Monsieur Florent HUART, inspecteur du travail.

**Section 4-3** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

**Section 4-4** : Madame Assia BAGHDAD-BELHADJ, inspectrice du travail.

**Section 4-5** : Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail.

**Section 4-6** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Assia BAGHDAD-BELHADJ, inspectrice du travail.

**Section 4-7** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

**Section 4-8** : Madame Monique AMESTOY, contrôleuse du travail.

En cas d'empêchement de Madame Monique AMESTOY, l'intérim est assuré par Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail.

**Section 4-9** : Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

**Section 4-10** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

**Section 4-11** : Madame Claire BAURIN, inspectrice du travail.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des responsables d'unité de contrôle mentionnés à l'article 1 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des agents de contrôle mentionnés à l'article 2 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du travail.

### **Article 4**

La décision n°2024-034 du 11 mars 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIETS d'Ile-de-France est abrogée.

### **Article 5**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 22 mars 2024

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
d'île-de-France,



Gaëtan RUDANT.

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2024-03-22-00004

Décision n° 2024-045 du 22 mars 2024 portant  
affectation d agents au sein du réseau régional  
jeux olympiques et paralympiques  
d Île-de-France



**Décision n° 2024-045 du 22 mars 2024  
portant affectation d'agents au sein du réseau régional jeux olympiques et  
paralympiques d'Île-de-France**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France,**

**Vu** l'article R.8122-9 du code du travail,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** la consultation du Comité Social d'Administration de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en date du 28 novembre 2023,

**Vu** la décision du 29 février 2024 portant affectation d'agents au sein du réseau régional jeux olympiques et paralympiques d'Île-de-France,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés pour assurer un appui aux unités de contrôle et pour mener une action régionale en Ile de France dans le cadre du réseau régional jeux olympiques et paralympiques les agents suivants :

- François BORGHÉRO (Unité départementale de Paris)
- Eloïse BRESSON (Unité départementale de Paris)
- Juliette CHANTECAILLE (Unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers)
- Agnès DAVID (DDETS des Yvelines)
- Damien DELOCHE (Unité Départementale de Paris)
- Pierre DUQUOC (Unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers)

- Laila EL MAAKOUL (DDETS des Yvelines)
- Guillaume FERREUX FAGNO (Unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers)
- Franck GALEA (DDETS des Yvelines)
- Jean GIRAUD (Unité départementale de Seine Saint Denis)
- Lionel GOMES (Unité départementale de Paris)
- Philippe GOUT (Unité départementale de Paris)
- Sébastien GOY (Unité départementale de Paris)
- Christelle GROSS, (Unité départementale du Val-de-Marne)
- Julie GUINDO (Unité départementale du Val-de-Marne)
- Stéphane HAMPARTZOUMIAN (Unité départementale de Paris)
- Thierry JOURNET (Unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers)
- Samya KAMALI (Unité départementale des Hauts-de-Seine)
- Florence KEREZEON (Unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers)
- Elisabeth LAMORA (Unité départementale du Val-de-Marne)
- Cyril LATOUR (Unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers)
- Edouard LE-HERICY-DURAND (Unité Départementale de Paris)
- Guillaume LETERREUX (DDETS des Yvelines)
- Christelle MANIER (Unité départementale de Paris)
- Valérie MARVALIN (Unité Départementale de Paris)
- Noura MEDJOUJ-MEZHAR (Unité départementale de Paris)
- Patrice PEYRON (Unité départementale de Paris)
- Arnaud PHILIBERT (Unité départementale de Paris)
- Olivier PISSEMBON (Unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers)
- Jacques POM (DDETS des Yvelines)
- Françoise RAMBAUD (Unité départementale de Paris)
- Françoise ROYER (Unité Départementale de Paris)
- Leslie SALATA (Unité départementale des Hauts-de-Seine)
- Abdanacer SOUADJI (Unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers)
- Pierre TREMEL (Unité départementale de Paris)
- Rachel WOLF (Unité départementale du Val-de-Marne)

Monsieur Didier LECOMTE (DDETS de Seine-et-Marne) et Monsieur Guillaume ROBIN (Unité régionale) apportent en tant que de besoin leur appui au réseau.

## **Article 2 – Entrée en vigueur**

La présente décision entre en vigueur le 25 mars 2024.

### Article 3

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 22 mars 2024

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan Rudant